

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

avec comptes annuels au 31 décembre 2015 de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

A l'Assemblée générale de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 19 avril 2016
th2/6.3

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision statutaire, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Selon la recommandation Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes avec la recommandation Swiss-GAAP RPC 21, à la loi et aux statuts.

En outre, nous attestons que les dispositions de la Fondation ZEWO, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 12 du Règlement relatif au label de qualité ZEWO, sont respectées.

Ernst & Young SA



Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Alexandre Volet
Expert-réviseur agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF	Annexe	2015	2014
Banque, CCP et caisse		366 762	583 905
Liquidités		366 762	583 905
Bailleurs de fonds débiteurs		293 447	241 737
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	946 348	804 593
Créances sur Fédération et Associations nationales Handicap International	5.5.4 / 5.5.5	968 241	369 015
Autres créances à court terme		16 827	15 459
Créances à court terme		2 224 862	1 430 804
Stock de fournitures			5 424
Stocks			5 424
Comptes de régularisation	5.5.3	35 843	65 700
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 627 468	2 085 833
Garantie loyer		17 609	17 607
Immobilisations Financières		17 609	17 607
Matériel de bureau et mobilier		43	152
Matériel informatique		19 592	11 971
Matériel audiovisuel			254
Immobilisations Corporelles	5.5.1	19 635	12 377
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		37 244	29 984
TOTAL ACTIF		2 664 712	2 115 817

PASSIF	Annexe	2015	2014
Bailleurs de fonds créditeurs		644 925	551 150
Dettes envers la Fédération et les Associations nationales	5.5.4 / 5.5.5	613 037	184
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		135 071	228 402
Financements programmes à verser	5.5.5	618 263	640 831
Autres engagements à court terme		1 190	31 726
Comptes de régularisation	5.5.4	8 161	19 459
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		2 020 647	1 471 752
Report à nouveau		2 651	2 651
Apport associatif avec droit de reprise		641 414	641 414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644 065	644 065
TOTAL PASSIF		2 664 712	2 115 817

2. COMPTE DE RESULTAT 2015

	Annexe	2015	2014
Dons collectés	5.5.6	4 603 124	3 227 500
Financements et subventions	5.5.6 / 7	6 171 388	2 603 950
Rétrocession de financements par la fédération HI	5.5.6 / 7	50 991	60 232
Subvention d'exploitation de la Fédération HI	5.5.5	222 480	512 625
Autres produits de gestion courante		287 691	272 690
Cotisations des membres		374	381
PRODUITS D'EXPLOITATION		11 336 048	6 677 378
Financements des programmes HI		8 190 531	3 803 065
Dotation versée à la fondation HI		50 000	
Frais de mailings		885 528	817 746
Frais de personnel		1 571 325	1 527 426
Dotation aux amortissements		6 682	6 764
Autres charges d'exploitation		652 700	545 831
CHARGES D'EXPLOITATION		11 356 766	6 700 832
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 20 718	- 23 454
Intérêts et produits assimilés		49	236
Différences positives de change		77 738	48 095
PRODUITS FINANCIERS		77 787	48 331
Différences négatives de change		80 425	24 877
CHARGES FINANCIERES		80 425	24 877
RESULTAT FINANCIER		- 2 638	23 454
Financements exercices antérieurs		23 356	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5.5.9	23 356	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.5.10		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		23 356	
TOTAL PRODUITS		11 437 191	6 725 709
TOTAL CHARGES		11 437 191	6 725 709
EXCEDENT OU DEFICIT			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	2015	2014
Prestations gratuites	2 490	2 689
TOTAL CHARGES	2 490	2 689
Contributions volontaires – financements organismes publics	2 490	2 689
TOTAL PRODUITS	2 490	2 689
IMPACT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SUR RESULTAT	-	-

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2015	2014
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	6 682	6 764
Augmentation / diminution des créances	5.5.4	-704 524	- 89 092
Augmentation / diminution des stocks		5 424	592
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.4	29 857	- 18 516
Augmentation / diminution des capitaux empruntés à court terme	5.5.4	470 659	117 342
Augmentation des comptes de régularisation passif	5.5.4	-11 297	11 441
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		-203 199	28 531
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	-13 941	- 9 584
Augmentation des immobilisations financières		-3	- 13
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		-13 944	- 9 597
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
Total Variation des flux		-217 143	18 934
D Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		583 905	564 971
Existant final des liquidités (31.12)		366 762	583 905
Variation des liquidités		-217 143	18 934

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation 2015

Capital de l'organisation	Situation 01.01.2015	Entrées	Transferts	Sorties	Situation 31.12.2015
Report à nouveau	2 651				2 651
Apport associatif avec droit de reprise	641 414				641 414
Total	644 065				644 065

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2015

Avec une progression de 70% par rapport à 2014, l'année 2015 constitue un nouveau record. En effet les ressources et les emplois de l'organisation augmentent de Fr. 4'711'483, passant de Fr. 6'725'709 à Fr. 11'437'191.

5.1 Evolution des emplois

Après répartition des frais généraux selon de nouveaux critères, la hausse de Fr. 4'711'483 correspond :

- une augmentation de Fr. 4'322'183 sur les missions sociales.
- une hausse de Fr. 341'605 des coûts de la recherche de fonds
- une baisse de Fr. 55'300 des coûts de l'activité communication.
- une hausse du coût des services généraux de Fr. 102'995 (nouvelle méthode de répartition des coûts).

5.2 Evolution des ressources

Côté ressources, les éléments suivants expliquent la hausse de Fr. 4'711'483 enregistrée en 2015:

- augmentation de Fr. 3'558'197 (134%) des fonds bailleurs affectés pour atteindre Fr. 6'222'380 contre Fr. 2'664'183 en 2014.
- augmentation de Fr. 1'375'624 des recettes de la collecte.
- baisse des autres ressources de Fr. 222'338.

Les principaux bailleurs en volume de fonds institutionnels sont toujours la Chaîne du Bonheur pour 54% des fonds bailleurs affectés et le DFAE, pour 24%. Leur contribution respective est de Fr. 3'376'542 et Fr. 1'493'601.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds bailleurs ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants: Afghanistan, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Bangladesh, Cambodge, Colombie, Ethiopie, Haïti, Indonésie, Irak, Kenya, Laos, Libye, Maghreb, Moyen-Orient, Mozambique, Népal, Philippines, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone/ Libéria, Soudan du Sud, Crise Syrienne et Ukraine.

Utilisation des fonds

Sur un total de Fr. 10'825'504 de dons et de financements bailleurs, Fr. 9'043'629 (83,54 %) ont été affectés aux missions sociales de l'association. Le solde de Fr. 1'781'875 (16,46%), ajouté aux ressources diverses de Fr. 611'688 est affecté au financement des activités de recherche de fonds et de communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC relative aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

Handicap International - Association nationale suisse a reçu la certification ZEW0 pour son intégrité financière, ainsi que pour la présentation des comptes conformes à leurs recommandations.

1. La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- Missions sociales :
 - o Financement des programmes
 - o Campagne contre les mines et les BASM
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

2. La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le département programme de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

3. L'application des principes comptables appelle les précisions suivantes :

Créances et capitaux étrangers à court terme.

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont déterminés par le résultat du change effectué par les banques.
- Les cours appliqués aux dépenses en devises étrangères sont les cours moyens pondérés résultant des cours constatés sur les entrées et des cours du jour publiés.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Les pertes ou gain de change ainsi constatées sont enregistrés dans le compte des pertes et profits.

Bailleurs de fonds débiteurs et bailleurs de fonds créditeurs.

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Les financements des bailleurs ne sont comptabilisés comme produit qu'au moment de leur utilisation effective. Les excédents des montants reçus des bailleurs sur les montants utilisés apparaissent au passif dans les dettes de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds créditeurs ». Inversement, les excédents des montants utilisés sur les versements reçus des bailleurs apparaissent à l'actif dans les créances de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds débiteurs ».

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore imputés sur les projets.

Financements programmes à verser.

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Apport associatif avec droit de reprise.

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

Valorisation des contributions en nature

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

A l'occasion de la journée internationale pour la sensibilisation aux problèmes des mines antipersonnel, célébrée le 04/07/2015, l'association a bénéficié des prestations logistiques offertes gratuitement par la ville de Genève pour pavoiser avec nos drapeaux le Pont du Mont Blanc, durant la période du 30/03/2015 au 07/04/2015. Ces prestations d'une valeur de Fr. 2'490 comprenaient notamment la mise à disposition du Pont du Mont Blanc, le transport et la fixation des drapeaux.

Mutualisation des fonds collectés

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

Plan de prévoyance

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent (en 2015: Fr. 106'912 et en 2014: Fr. 98'171).

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

	<u>Equipements et outillages</u>	<u>Matériel de bureau et mobilier</u>	<u>Matériel informatique</u>	<u>Matériel audiovisuel</u>	<u>Total</u>
Valeurs 2015 en Fr.					
Valeurs brutes					
Solde au 01.01	390	38 096	62 997	7 919	109 402
Acquisitions			13 941		13 941
Solde au 31.12	390	38 096	76 938	7 919	123 343
Amortissements cumulés					
Solde au 01.01	390	37 944	51 026	7 665	97 025
Augmentations		109	6 320	254	6 683
Solde au 31.12	390	38 053	57 346	7 919	103 708
Valeurs nettes au 01.01	0	152	11 971	254	12 377
Valeurs nettes au 31.12	0	43	19 592	0	19 635

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation de l'actif.

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance pour Fr. 23'926 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons qui eux n'ont été encaissés qu'en 2016, et de Fr. 11'917 de prestations payées à l'avance.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	2015	2014
Fédération Handicap International Lyon	967 563	367 110
Fédération Handicap International COB (Bruxelles)	678	1 905
Créances sur fédération et associations nationales	968 241	369 015
Autres débiteurs	1 256 622	1 061 789
TOTAL	2 224 862	1 430 804

Capitaux étrangers à court terme	2015	2014
Handicap International Fédération COB (Bruxelles)	608 318	
Handicap International France	4 719	
Handicap International Uk		184
Dettes envers fédération et associations nationales	613 037	184
Charges à payer	8 161	19 459
Comptes de régularisation	8 161	19 459
Autres créditeurs	1 399 450	1 452 109
TOTAL	2 020 648	1 471 752

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec les associations nationales Handicap International.

	Fédération HI, COB Bruxelles	Fédération HI, Lyon	Fondation HI, Suisse	Handicap International France	Total
ACTIF					
Créances sur fonds programmes	179 124	767 224			946 348
Autres créances	678	967 563			968 241
PASSIF					
Dettes sur fonds programmes	27 379	590 884			618 263
Autres dettes	608 318			4 719	613 037
COMPTES DE RESULTAT					
Produits de participations de mise en commun des moyens		270 529			270 529
Fonds versés par les AN ou la fédération		222 480			222 480
Fonds versés aux AN, à la fédération ou à la fondation HI			50 000		50 000
Financement programmes (1)	943 939	5 711 658			6 655 597

(1) Dons collectés et fonds institutionnels bailleurs.

5.5.6 Analyse des dons et financements.

DONS ET FINANCEMENTS	2015		2014	
	Milliers de Fr	%	Milliers de Fr	%
Dons et legs	4 603	43%	3 228	55%
Dons collectés	4 403		3 104	
Parrainages	111		108	
Legs	89		16	
Financements	6 222	57%	2 664	45%
Organismes publics	1 644		819	
Organismes privés	4 578		1 845	
TOTAL	10 825	100%	5 892	100%

Le détail des financements institutionnels qui suit concerne les financements bailleurs octroyés des organismes publics et privés.

5.5.7 Détail des financements institutionnels par bailleur et par pays ou région bénéficiaire.

Financements publics

FINANCEMENTS	2015		2014	
ORGANISMES PUBLICS	1 645 234	26.5%	818 779	31%
<i>ORGANISMES PUBLICS SUISSES</i>	<i>1 615 226</i>	<i>26%</i>	<i>794 271</i>	<i>30%</i>
* Département fédéral des affaires étrangères	<i>1 493 601</i>		<i>543 689</i>	
Colombie	32 529			
Libye	245 466			
Rwanda	488 013		356 294	
Crise Syrienne	727 593		187 395	
* Canton de Genève	<i>121 625</i>		<i>250 582</i>	
Afrique de l'Est	22 205		16 892	
Rwanda	86 215		88 854	
Siège, programmes	13 205			
Soudan du Sud			144 836	
<i>ORGANISMES PUBLICS ETRANGERS</i>	<i>30 008</i>	<i>0.5%</i>	<i>24 508</i>	<i>1%</i>
* Ministère norvégien des affaires étrangères				
Siège, DRT	30 008		24 508	

Financements privés.

FINANCEMENTS		2015		2014	
ORGANISMES PRIVES		4 577 146	73.5%	1 845 404	69%
ORGANISMES PRIVES SUISES		4 569 367	73%	1 809 680	68%
* Chaîne du bonheur		3 376 542		1 121 326	
	Afghanistan	74 522			
	Afrique de l'Est			29 840	
	Ethiopie	55 975		398 674	
	Ex- Yougoslavie			63 744	
	Haïti	83 732		18 679	
	Irak	179 216		- 1 323	
	Moyen Orient			1 541	
	Népal	1 089 178			
	Pakistan			95 344	
	Philippines	1 355 341		170 484	
	Soudan du Sud	246 192		152 778	
	Crise syrienne	292 386		- 8 011	
	Tadjikistan			199 576	
* FIFA	Sénégal	25 578			
* Fondation Argidius	Sénégal	111 528			
* Fondation Drosos		206 101		49 492	
	Maghreb	157 806		49 492	
	Moyen Orient	48 295			
* Fondation Lord Michelhalm of Hellingly	Tadjikistan			66 000	
* Fondation Medicor		257 730		304 530	
	Haïti	171 491		181 048	
	Philippines			73 455	
	Sénégal			50 027	
	Ukraine	86 239			
* Fondation Symphasis	Indonésie	50 000		50 000	
* Global Fund	Afrique de l'Ouest	45 729			
* GRSP	Kenya	43 490		133 459	
* Autres bailleurs	Crise Syrienne	453 373		84 873	
* Divers	Ajustements	- 704			
ORGANISMES PRIVES ETRANGERS		7 779	0.5%	35 724	1%
* Wellspring Advisors	Siège, DRT	7 779		35724	
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		6 222 380	100%	2 664 183	100%

5.5.8 Compte d'Emplois - Ressources

Rappel : le compte d'Emplois - Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique.

Cette comptabilité comprend quatre sections :

- Missions sociales
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois - Ressources est composé par l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que par la masse salariale et les frais généraux correspondants répartis entre ses sections.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

Enfin, conformément à la répartition des charges administratives selon la fondation Zewo, les coûts des journaux de relance sont repris pour 70% dans les missions sociales sous la rubrique information et sensibilisation.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE D'EMPLOIS ET RESSOURCES

Détail des emplois

EMPLOIS	2015		2014	
Missions sociales	9 043 628	79%	4 721 447	70%
<i>Financement des programmes</i>	<i>9 043 628</i>	<i>79%</i>	<i>4 638 259</i>	<i>69%</i>
Afghanistan	120 823			
Afrique de l'Est	22 205		48 598	
Afrique de l'Ouest	45 729			
Bangladesh	2 555		2 730	
Cambodge	157 402		59 178	
Colombie	82 529		25 000	
Ethiopie	93 985		505 233	
Ex- Yougoslavie			63 744	
Haïti	567 742		286 533	
Indonésie	90 000		50 000	
Irak	179 216		- 1 323	
Kenya	43 490		283 459	
Laos	125 000			
Libye	245 466			
Maghreb	157 806		173 677	
Moyen Orient	148 295		26 541	
Mozambique	4 020		78 840	
Népal	1 157 038		59 910	
Pakistan			121 458	
Philippines	1 360 726		258 312	
Rwanda	722 013		520 148	
Sénégal	137 106		80 027	
Sierra Leone / Libéria	45 255		97 005	
Soudan du Sud	255 242		359 164	
Crise syrienne	2 341 352		439 265	
Tadjikistan			576 257	
Ukraine	86 239			
Divers	- 704			
Soutien à Fondation Handicap International	50 000			
Sensibilisation et information	76 065		117 532	
Ressources humaines délocalisées	493 009		418 666	
Gestion du secteur	234 024		298 995	
<i>Campagne contre les mines et les BASM</i>			<i>83 188</i>	<i>1%</i>
Sensibilisation mines et BASM				
Autres coûts de la campagne			83 188	
Recherche des fonds	1 621 944	14%	1 280 338	19%
Prospection et fidélisation	1 432 243		1 096 392	
Autres opérations	90 174		89 424	
Gestion des donateurs	99 527		94 522	
Communication	322 564	3%	377 864	6%
Manifestations	16 585		21 595	
Relations presse	9 118		7 118	
Autres frais d'information	296 861		349 151	
Services généraux	449 055	4%	346 060	5%
Frais de personnel	365 394		288 885	
Frais généraux	83 661		57 175	
TOTAL EMPLOIS	11 437 191	100%	6 725 709	100%
RESULTAT				
TOTAL GENERAL	11 437 191		6 725 709	

Détail des ressources

RESSOURCES	2015		2014	
Fonds institutionnels:	6 222 380	54.5%	2 664 182	40%
Canton de Genève	121 625		250 583	
Département fédéral des affaires étrangères	1 493 601		543 688	
Ministère norvégien des affaires étrangères	30 008		24 508	
Chaîne du Bonheur	3 376 542		1 121 325	
FIFA	25 578			
Fondation Argidius	111 528			
Fondation Drosos	206 101		49 492	
Fondation Lord Michelham of Hellingly			66 000	
Fondation Medicor	257 730		304 530	
Fondation Symphasis	50 000		50 000	
Global Fund	45 729			
GRSP	43 490		133 459	
Wellspring Advisors	7 779		35 724	
Divers	452 669		84 873	
Collecte des dons	4 603 124	40%	3 227 500	48%
Autres ressources:	611 687	5.5%	834 027	12%
Contribution de la fédération	222 480		512 625	
Refacturation à la Fédération	270 529		271 598	
Cotisations des membres	374		381	
Produits financiers	77 786		1 092	
Autres produits d'exploitation	40 518		48 331	
TOTAL RESSOURCES	11 437 191	100%	6 725 709	100%

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	2015	2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 356	
Financements d'un projet 2013 et 2014	23 356	
TOTAL	23 356	

6 RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Le volume de notre activité a progressé de Fr. 6'725'709 en 2014 à Fr. 11'437'191 en 2015, soit une augmentation 70%, Fr. 4'711'483 en valeur.
- Cette évolution favorable est due à la fois à une augmentation forte de 40% des recettes issues de la collecte, mais aussi et surtout à une augmentation des fonds institutionnels qui ont plus que doublé en 2015 par rapport à 2014.
- Le ratio d'utilisation des dons collectés et des fonds institutionnels affectés aux missions sociales de la Fédération Handicap International passe de 80.14 % en 2014 à 83.54%.

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est :

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération ;
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public ;
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral.

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Directrice: Petra Schroeter

Responsable des programmes : Laurence Boymond

Responsable de la communication et recherche de fonds : Claudio Solazzo

Responsable de l'administration : Désiré Habiyambere

6.5 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération. Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale suisse dispose de cinq représentants au niveau de l'AG fédérale. Un membre du Conseil d'Administration de l'association est membre du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.6 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).

- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.
- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive - formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.
